

COMMUNE DE
FOURNET-BLANCHEROCHE (25)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Droit de Préemption Urbain

Dossier arrêté

6.5

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le : **17/02/2025**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le :

Droit de préemption Urbain

Le droit de préemption urbain sera institué en zone urbaine par délibération du Conseil Municipal le jour de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.